



Commune de Criel sur Mer

Séance du :
9 avril 2025

Date de la convocation :
3 avril 2025

Date d'affichage :
3 avril 2025

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Délibération n° 20250
Vote des subventions aux associations 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

S²LOW

ID : 076-217601921-20250414-20250409_05DEL-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de :
Jérôme Trophardy (pouvoir donné à Alain Trouessin), Elodie Lemaigre (pouvoir donné à Martine Touzain), Isabelle Hochart (pouvoir donné à Eric Pruvost), Marc Jourdain (pouvoir donné à Maurice Petit), Agnès Planchon (pouvoir donné à Jean-Christophe Raguét), Christiane Sargis (pouvoir donné à Claudine Pariche).

Absent excusé sans pouvoir : Marie-Laure Haimez

Absent non excusé : Christian Adam

Madame Claudine Pariche a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- la nécessité de se prononcer sur le montant des subventions 2025 allouées aux associations ;
- que conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à chaque vote, les élus membres de l'association concernée ne participent pas au vote ;

Il est procédé au vote des montants :

Nom de l'association	Montant Subvention	Subvention Except.	Nbre de votants	Vote	Elus n'ayant pas pris part au vote
EN FORME A CRIEL	1 800 €		21	Unanimité	
PETANQUE-CLUB	800 €		21	Unanimité	
TEAM SAIYAN	2 000 €		21	Unanimité	
UNION SPORTIVE CRIELLOISE	8 000 €		19	Unanimité	Jérôme Trophardy / Elodie Lemaigre
SPORTS CO CRIEL	500 €		20	Unanimité	Guillaume Debeaurain
JUDO CLUB	2 500 €		21	Unanimité	
TENNIS CLUB	400 €		21	Unanimité	
RAND'EAU KAYAK	900 €		21	Unanimité	
LES PETITES CANAILLES	800 €		21	Unanimité	
COOPERATIVE L ECOLE YERES	2 760 €		21	Unanimité	
Association Sportive LYCEE ANGUIER	150 €		21	Unanimité	
RUN AND BIKE	1 000 €		21	Unanimité	
KARATE CLUB	250 €		21	Unanimité	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	600 €		21	Unanimité	
Opération "courir, sauter, lancer"	750 €		21	Unanimité	

Recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 076-217601921-20250414-20250409_05DEL-DE

LA RAQUETTE CRIELLOISE	1 000 €		21		
Banque alimentaire	118 €		21	Unanimité	
Collège Rachel Salmona	150 €		21	Unanimité	
L'ATELIER ARTS ET LOISIRS	6 000 €	500 €	19	Unanimité	Claudine Pariche / Christiane Sargis
LES BALADINS DE L'YERES	700 €		21	Unanimité	
AMIS DU PAVILLON ALLARD ET ISABELLE	250 €		21	Unanimité	
SAUVEGARDE EGLISE ST AUBIN	400 €		19	Unanimité	Francis Siodmak / Brigitte Leborgne
ABJDCF (AUX BEAUX JOURS DES CABINES F)	500 €		19	Unanimité	Claudine Pariche / Nicole Taris
EVEIL BIO DIVERSITE CRIEL	300 €		18	Unanimité	Jean-Christophe Raguet / Claudine Pariche / Eric Pruvost
CLUB DES ABEILLES	600 €		20	Unanimité	Francis Siodmak
Association Léon MERIOT	350 €		21	Unanimité	
LES P'TITS BOUTS DE L YERES	250 €		21	Unanimité	
AMICALE DU PERSONNEL	1 500 €		21	Unanimité	
CLUB DES ANCIENS	2 000 €	1 500 €	21	Unanimité	
A.C.P.G. - C.A.T.M.	400 €		19	Unanimité	Claudine Pariche / Maurice Petit
Sous-total	37 728 €	2 000 €			
Total	39 728 €				

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2025, comme présentés ci-dessus, soit pour un montant total de 39 728 €.

La Secrétaire de séance
Claudine Pariche

À Criel sur Mer, le 14 AVR. 2025
Le Maire
Alain Trouessin

